

Séance du 7 octobre 2019

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
9	13
<u>Date de la convocation :</u> 1 ^{er} octobre 2019	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 1 ^{er} octobre 2019	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 10 octobre 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Patrick PLANTIER, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Les drapeaux ont été mis en berne et une minute de silence a été respectée suite au décès de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République Française.

DELEGATIONS SYNDICALES :

PNR : Le projet de workshop que la municipalité a déposé auprès des Ministères avec le soutien du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a été retenu, les étudiants viendront bien à BENAIS en février prochain dans la cadre de leurs études pour réfléchir à la problématique de revitalisation du centre-bourg, aux questions énergétiques, à la zone à urbaniser prévue au P. L. U. dans le prolongement du secteur de la BARONNERIE. Les enseignants responsables du projet viendront sur place le 17 octobre afin de préparer le workshop et le séjour des étudiants.

Commission géographique SMBAA : Samedi 12 octobre, la commission géographique du syndicat se réunira à BENAIS. Le rendez-vous est fixé à 10H à la salle des fêtes puis le groupe se rendra sur les sites où des travaux ont été réalisés, au PONTARIN notamment.

Pays Loire Nature : Le troisième séminaire de réflexion sur l'élaboration du SCOT s'est tenu le 3 octobre dernier. Madame le maire a pu y relayer les questionnements qui se posent sur les outils à disposition en matière de préservation de la biodiversité, la question de la transmission concernant les professions agricoles, viticoles et artisanales, etc...

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : Les semaines nationales de la laïcité sont programmées dans le Pays du 3 au 17 décembre 2019. Les enseignantes de l'école de BENAIS ont répondu favorablement et un travail va pouvoir être engagé autour de l'arbre de la laïcité planté sur la place de la Liberté et inauguré le 13 juillet dernier. Madame le Maire a pris un arrêté afin de déplacer l'arrêt de bus scolaire de la Baronnerie situé initialement sur le bord de la rue de la Croix Rouge, vers l'intérieur du lotissement afin que les enfants n'attendent plus le car au bord de la route départementale. En effet, cette année, le service des transports de la Région ont été réorganisés et ce sont neuf collégiens qui empruntaient depuis la rentrée cet arrêt.

Cette nouvelle situation paraissait dangereuse aux parents comme aux élus. Après concertation avec les services de la Région et de la Communauté de communes, Madame le Maire a adressé un courrier à toutes les familles concernées pour les informer des nouvelles dispositions prises en attendant que les services régionaux et intercommunaux puissent évaluer la situation et faire de nouvelles propositions. Madame le Maire et Monsieur HALLIEN ont rencontré les collégiens sur site pour les informer et Monsieur HALLIEN et les services de la gendarmerie sont également intervenus pour faire un rappel des mesures de prévention auprès des élèves. Un rendez-vous est programmé le 08 octobre avec les différents services organisateurs (Communauté de Communes et Région).

Le premier Conseil d'école aura lieu le 05 novembre à 18H à l'école de RESTIGNE.

Commission Plan Communal de Sauvegarde : La municipalité a transmis à la Préfecture la version du PCS mis à jour. La Préfecture d'Indre et Loire a en effet sollicité toutes les communes d'Indre et Loire.

Commission culturelle : Afin d'apporter son soutien à OCTOBRE ROSE, la troupe de théâtre de BENAIS a décidé de s'associer à la municipalité pour que soient programmés deux spectacles au cours du week-end des 25 et 26 octobre prochain. À l'invitation de la Troupe le Bruit qui Court, le vendredi soir, la Compagnie de la GUEUDAINE reviendra avec son spectacle d'humour, d'amour et d'humeur « les Grib'nards » (10 euros la place) et le samedi soir c'est la Troupe du village qui donnera une représentation gratuite de sa pièce « Bacchanales Suspects ». La Troupe a reçu le Prix du jury de FESTHEA et ira donner une représentation dans le cadre de ce Festival National de Théâtre Amateur à Vouvray le 30 octobre. La Compagnie de la GUEUDAINE était déjà venue à BENAIS en mai dernier pour donner une représentation de son très beau spectacle « Rouge Zèbre » à la demande de la municipalité pour féliciter l'engagement des écoliers qui venaient d'obtenir pour la 9^{ème} année consécutive le label ECO ECOLE. Au delà du projet de recueil de fonds pour une association qui œuvre en faveur de la lutte contre le cancer du sein, l'objet de ce week-end sera la sensibilisation à la prévention donc au dépistage du cancer du sein car plus tôt on dépiste, mieux on traite cette maladie. L'objet de ce week-end sera aussi d'organiser un temps festif et joyeux destiné à soutenir celles et ceux qui sont confrontés à la maladie ou qui accompagnent les malades, soignants, familles, proches...

Commission fêtes et cérémonies : La commission travaille à la préparation de la cérémonie du 11 novembre. Une réunion sur l'organisation du festival au fil du jazz, édition 2020 est prévue avec les élus des communes partenaires le 08 octobre.

Commission cimetière : La procédure de reprise au cimetière communal s'est poursuivie du 1^{er} au 3 octobre.

Commission voirie : Trois plaques signalétiques de la place de la Liberté vont être commandées et installées sur le pignon de la boule de fort, de la salle des fêtes et du portail. Les rails pour garer les vélos ont été installés sur la place par les agents municipaux. Les travaux de sécurisation et de comblement de la cavité effondrée à Grand mont ont démarré ce jour. Les réunions de chantier se tiendront le mardi durant toute la durée du chantier.

Commission attribution logement : Le locataire du logement situé à l'étage de la Maréchalerie a donné son congé. La commission a réattribué le logement à la nouvelle locataire dont le dossier de demande était seul en attente. Par ailleurs le locataire du logement de l'école a déposé son préavis de départ. Aucun dossier n'étant à ce jour en attente, une annonce a été posée en mairie.

Commission communication : Une nouvelle édition du Petit Courrier est en préparation.

Commission vie économique : Le Garage à Légumes ouvrira ses portes le 19 octobre prochain. Les travaux d'aménagement sont terminés.

Commission vie associative : L'assemblée générale du Petit Café a eu lieu. Il fonctionne bien et les fonds recueillis grâce à l'action des bénévoles ont permis d'organiser des événements appréciés de tous : bourse aux plantes, conférence sur la peinture, expositions éphémères dans les locaux... L'association a remercié la commune pour son soutien et les derniers aménagements réalisés dans la cour extérieure. La municipalité remercie l'association, sa présidente et l'ensemble des bénévoles qui se relaient au service de tous au Petit Café Associatif. La convention d'objectif et de moyen signée entre l'association et la municipalité est pleinement satisfaite.

Commission urbanisme : Madame le Maire et Françoise DEZE se sont rendues à la mairie de Boulogne-Billancourt pour rencontrer avec Monsieur le Maire de Boulogne Billancourt un porteur de projet qui souhaitait faire l'acquisition du château pour y aménager une résidence séniors. Le porteur de projet avait fait une offre à la ville et souhaitait construire plus d'une centaine de maisons aux abords du parc du château sur des terrains non ouverts à l'urbanisation. Madame le Maire avait sollicité auprès de Monsieur le Maire de Boulogne Billancourt une rencontre car le projet, tel que présenté dans l'offre d'achat transmise à la ville aurait nécessité une révision du Plan Local d'Urbanisme de BENAIS... Aussi avant de soumettre un tel projet au conseil municipal, à la population et aux services de l'Etat, il convenait de s'entourer de précaution quand à la capacité financière du porteur de projet. Le rendez-vous organisé à Boulogne Billancourt n'a pas permis au porteur de projet de démontrer à la ville de Boulogne Billancourt et à la municipalité de BENAIS qu'il disposait de garanties sérieuses et suffisantes pour envisager un tel projet. Une nouvelle visite a eu le 27 septembre et les potentiels acheteurs ont été reçus en mairie. Ils poursuivent leurs échanges actuellement avec les services de la ville de Boulogne-Billancourt.

CCAS : Quinze personnes se sont inscrites pour la soirée cabaret du 12 octobre. La commission a par ailleurs fait le choix des colis qui seront distribués le vendredi 29 novembre aux aînés qui résident en EHPAD et le samedi 30 novembre aux aînés qui ne pourront se déplacer au banquet de la cordialité. Enfin le menu du repas de la cordialité du 1^{er} décembre a été choisi et c'est le traiteur « Les délices de Jenny » qui a été retenu par la commission.

DELIBERATIONS :

01 : D2019-64 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG37

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° D2016-21 du 2 mai 2016 par laquelle la commune a adhéré au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le suivi médical de ses agents ;

Considérant que la convention avait une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre prochain et qu'il convient donc de délibérer pour renouvellement l'adhésion au service pour trois ans ; Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document engageant la commune dans cette démarche.

02 : D2019-65 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG37 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ; Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Madame le Maire expose :

Que le contrat actuel d'assurance statutaire que la commune a souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2019 et l'assureur QUATREM a informé la commune de sa cessation d'activité sur la couverture du risque statutaire,

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de BENAIS les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2016,

Que le Maire a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour

l'assurance des risques statutaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d' Indre-et-Loire pour l'année 2020 aux conditions suivantes :

- + **Compagnie d'assurance retenue** : CNP ASSURANCES
- + **Courtier gestionnaire** : Sofaxis
- + **Régime du contrat** : capitalisation
- + **Gestion du contrat** : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
- + **Durée du contrat** : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.
- + **Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites**
 - **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** : **5,85%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public** : **1,15%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- + **Assiette de cotisation** : (à préciser pour chaque catégorie de personnel assuré)
 - Traitement indiciaire brut,
 - La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
 - Le suppléant familial de traitement (SFT),
 - Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais ;

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

03 : D2019-66 : DEVIS REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et les raisons qui ont amené à lancer cette procédure.

Tout d'abord, la commission s'est aperçue d'une erreur manifeste dans la version initiale du Plan Local d'Urbanisme approuvé en août 2015 quant au zonage du château. Celui-ci était en zone N dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols et est resté en zone N dans le Plan Local d'Urbanisme. Le château aurait dû bénéficier d'un zonage Nh, correspondant aux zones naturelles avec présence de bâti.

Le zonage N du Plan d'Occupation des Sols permettait l'aménagement du bâti existant alors que le zonage N du Plan Local d'Urbanisme ne le permet plus. Ainsi tous travaux d'entretien ou d'aménagement du château sont rendus impossibles.

Il convient également, après quatre années d'utilisation du Plan Local d'Urbanisme de modifier quelques dispositions du règlement écrit, qui à l'usage s'avèrent inadaptées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir le devis de d'AUDDICE URBANISME pour un montant de 5 990€ hors option ; **PRECISE** que les crédits ont été inscrits au budget ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document engageant la commune dans cette démarche.

04 : D2019-67 : RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 relatif au Rapport annuel d'activités; Vu le rapport annuel transmis par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour l'année 2018, présenté en séance du Conseil Communautaire le 24 septembre dernier ; Considérant la présentation par Madame le Maire du présent rapport.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de ne formuler aucune observation sur le présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

L'installation des colonnes insonorisées destinées à recueillir le verre au point d'apport volontaire du Petit Clocher a pris du retard du fait de problèmes survenus au cours de la fabrication. La livraison se fera sous huitaine et l'installation sera programmée au plus vite.

Des camping-caristes ont envoyé un courrier de remerciement à la commune pour l'aménagement fait pour les camping-cars au-dessus du Conservatoire des Essences Végétales Anciennes.

La semaine dernière, il a été constaté l'installation par ENEDIS de douze générateurs sur l'ensemble du territoire de la commune. Des habitants ont signalé que de longues coupures d'électricité se produisaient. La commune a donc contacté ENEDIS pour en connaître les raisons et signaler qu'aucune information préalable ne lui avait été transmise. Habituellement, ENEDIS informe systématiquement la commune des travaux projetés et des coupures électriques qui sont prévues. Cette fois-ci cela n'a pas été le cas. Madame le Maire a fait savoir à ENEDIS son mécontentement. ENEDIS s'est excusé pour ce manque de communication et a informé la commune que les coupures étaient liées au fait que sur deux générateurs le carburant a été volé dans le réservoir. Les générateurs avaient été installés précisément pour que les usagers ne subissent pas de coupures durant les interventions sur les lignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Le prochain Conseil aura lieu le 4 novembre 2019 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée		Excusé	
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
		Excusé		